

10, rue Joliot-Curie - BP 46  
23300 - LA SOUTERRAINE  
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12

Email : [infos@cc-pays-sostranien.fr](mailto:infos@cc-pays-sostranien.fr)

N° SIREN : 200 067 510 00012

Nos références \\10.10.0.248\comcom\CCPS\Administration\Conseils Communautaires et Bureaux\2017\CC  
VP Bu\20171130-CC09\20171130-CR-CC09.docx \20171130-CR-CC09.pdf

Objet :

**Compte rendu**  
**Conseil Communautaire n°9**  
**Jeudi 30 novembre 2017 à 19h00**  
**(Salle Apollo – Dun le Palestel)**

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse s'est réuni en séance ordinaire, à Dun-le-Palestel, sur convocation de M. Etienne LEJEUNE, président.

Date de convocation : 23 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents votants : 45

Nombre de pouvoirs : 6

**Nombre de voix : 51**

Etaients présents :

Madame Karine NADAUD, Monsieur Guy DUMIGNARD, Madame Isabelle MAZEIRAT, Monsieur Etienne LEJEUNE, Madame Martine ESCURE, Monsieur Bernard AUDOUSSET, Monsieur Patrice FILLOUX, Madame Monsieur Gilles LAVAUD, Monsieur Gilbert TIXIER, Madame Marilyne BEISSAT, Monsieur René PHILIPPON, Monsieur Yves AUMAITRE, Monsieur Gérard CHAPUT, Monsieur André MAVIGNER, Monsieur Laurent DAULNY, Madame Mireille MANEAU, Monsieur Thierry DUFOUR, Monsieur Pierre DECOURSIER, Monsieur Nicolas AUBINEAU, Madame Josette MOREAU, Monsieur Jean-Bernard QUINQUE, Monsieur Patrice PIARRAUD, Monsieur Ludovic DAGUET, Madame Christelle CHENIER suppléante de Monsieur Patrick TIXIER, Monsieur Thierry PERONNE, Madame Monique GAUTHIER suppléante de Monsieur Gilles GAUDON, Monsieur Didier LAVAUD, Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Monsieur Claude LANDOS, Monsieur Jacky MARTINET, Monsieur Robert DESCHAMPS suppléant de Monsieur Jean-Louis BATHIER, Monsieur Bernard LEFAURE, Madame Hélène FAIVRE, Madame Marie-Jeanne DE BASQUIAT, Madame Jacqueline DEDET, Monsieur Laurent TARDY, Monsieur Jean-Pierre LAURENT, Monsieur Bernard LE CORNEC, Monsieur Michel BURILLE, Madame Josiane VIGROUX-AUFORT, Monsieur Jean-Paul CHAPUT, Monsieur Jean-Claude CARPENTIER, Monsieur Gérard DELAFONT, Madame Micheline SAINT LEGER, Monsieur Daniel FOREST.

Pouvoirs :

- Madame Marie-Paule GULYAS donne pouvoir à Monsieur Pierre DECOURSIER
- Monsieur Didier BARDET donne pouvoir à Monsieur Thierry DUFOUR
- Madame Brigitte JAMMOT donne pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD
- Monsieur Jean-François MUGUAY, donne pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
- Madame Fabienne LUGUET donne pouvoir à Monsieur Guy DUMIGNARD
- Madame Sophie CLEMENT donne pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Absents :

Madame Françoise PUYCHEVRIER (excusée), Madame Valérie CABOCHE (excusée), Monsieur Bertrand LABAR, Monsieur Michel MONNET, Monsieur Michel NAVARRE, Madame Brigitte DUBOIS, Monsieur Michel GASNET, Monsieur Jean-François LEBON, Monsieur Serge RIOLLET, Monsieur Philippe BRIGAND, Monsieur Bernard LEROUQUIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LAVAUD (Commune de Crozant)

Le Président procède à l'appel des membres du conseil.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en informant sur les actes qu'il a pu prendre dans le cadre de ses délégations.

Secrétaire de séance : Suivant l'ordre du tableau des communes Monsieur le Président propose que Monsieur Didier LAVAUD (Commune de Crozant) soit secrétaire de séance.

Le Président annonce que le prochain Conseil communautaire aura lieu le lundi 18 décembre 2018 à partir de 19h00 à Le Grand Bourg.

Les conseillers communautaires n'ayant eu le temps de prendre connaissance des comptes rendus des précédentes séances, le Président propose leur approbation lors du prochain conseil communautaire.

Enfin, le Président met au vote l'ordre du jour ainsi que les points complémentaires que les conseillers communautaires se sont vus remettre en début de séance.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 51 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, valide l'ordre du jour ainsi que les points complémentaires.**

**01 : Projet de convention cadre entre la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine afin de permettre une connaissance fine des enjeux d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine sur le territoire communautaire ainsi que des outils mis à disposition par l'EPF pour accompagner les communes**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

L'objet de la convention est d'engager une démarche de revitalisation des centre-bourgs par une action cohérente sur la Communauté de Communes, par la définition de secteurs dégradés ou stratégiques à faire muter et la définition d'une méthode de sortie d'opérations : coûts, typologies, environnement, porteurs de projet.

La convention permet de donner un cadre à l'action de l'EPF sur le territoire de la Communauté de Communes, auprès de l'ensemble des communes, dans l'objectif d'une cohérence en termes de programmation et de stratégie territoriale.

L'EPF, qui n'est pas un aménageur, est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPF, par la présente convention cadre, accompagnerait la communauté de communes afin d'enrichir les projets qui lui sont soumis pour faire émerger des opérations remarquables et exemplaires répondant aux enjeux du territoire et aux objectifs définis dans le programme pluriannuel d'intervention.

De manière générale, les interventions foncières au bénéfice de projets traduisant une ambition particulière en matière environnementale ou sociale sont privilégiées. Ainsi, l'économie d'espace et les opérations de recyclage du foncier, de retraitement de bâti ancien dans une perspective de réhabilitation ultérieure ou de densification sont prioritairement accompagnées.

L'intervention de l'EPF au service des projets des communes sera ainsi facilitée par la CC MVOC grâce à une mutualisation des rendez-vous ou des réunions au sein de la Communauté de Communes et entre les communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine afin de permettre une connaissance fine des enjeux d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine sur le territoire communautaire ainsi que des outils mis à disposition par l'EPF pour accompagner les communes

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention accepte ces propositions et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine.**

## **02 : Zone d'Activité Economique de La Prade Secteur 1 Phase 2 - Retrait de la demande initiale de permis d'aménager et dépôt d'un nouveau dossier**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

Suite à une réunion technique qui s'est tenue au siège de la Communauté de Communes le lundi 20 novembre dernier, avec le Cabinet INFRALIM Maître d'œuvre, une entreprise candidate à l'achat de terrains et son architecte, il est proposé de modifier le projet d'aménagement de la ZAE de la Prade Secteur 1 Phase 2 comme suit :

- Lot n°1 = 19 494 m<sup>2</sup>
- Lot n° 2 = 10 348 m<sup>2</sup>
- Une réserve foncière de 13 069 m<sup>2</sup> non aménageable car inaccessible.

(Voir le détail sur le plan joint en annexe)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention accepte ces propositions et autorise le Président à retirer la demande initiale de permis d'aménager et à déposer un nouveau dossier.**

## **03 : Animation de la Pépinière d'entreprises à compter du 1er trimestre 2018**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

Depuis 2008, date d'ouverture de la Pépinière d'entreprises du Pays Sostranien, la Communauté de Communes a confié la mission d'animation et de promotion de cet équipement, à sa demande, à la Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse par le biais d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Aujourd'hui, considérant l'évolution des missions de la Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse et compte tenu du renforcement de la compétence économique de la Communauté de Communes, suite aux dernières évolutions législatives et réglementaires, il est proposé de reprendre en régie directe l'animation et la promotion de la pépinière d'entreprises.

La mission d'animation consiste à :

- Soutenir et accompagner les projets de création,
- Accompagner les créateurs hébergés par la pépinière ou adhérents à la pépinière,
- Assurer le suivi des jeunes entreprises hébergées en pépinière puis au-delà de leur hébergement en pépinière,
- Assurer l'administration et l'animation du Club d'entreprises.

Considérant la situation du personnel affecté par la Maison de l'Economie et de la Formation à la mission d'animation et de promotion de la pépinière, soit 2 personnes en CDI de droit privé, il convient de faire application de l'article L.1224-3 du code du travail, lors de la reprise d'une activité économique sous forme de service public administratif (SPA) par une personne morale de droit public. Il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.

Pour mémoire, la part de la rémunération affectée à l'animation de la pépinière de ces 2 personnes était déjà supportée par la Communauté de Communes puisqu'intégrée dans le calcul du montant de la subvention annuelle allouée à la MEFBOC pour l'animation et la promotion de la pépinière d'entreprises.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- De reprendre en régie directe l'animation et la promotion de la pépinière d'entreprise à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ;
- De créer les emplois correspondant au sein de la Communauté de Communes conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Cette création de postes implique le respect des dispositions de l'article 41 de la loi précitée (publicité), et d'autoriser le Président à nommer sur ceux-ci les personnels antérieurs ;
- De solliciter l'aide annuelle de fonctionnement auprès de la Région.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

**04 : Désignation de délégués au Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière suite à la modification des statuts du Syndicat par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

Conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses membres en fonction de la répartition ci-dessous :

Collectivité	Titulaires	Suppléants
CC Monts et Vallées Ouest Creuse	20	10
CC Haut Limousin en Marche	18	9
CC Gartempe Saint Pardoux	5	3
Total des sièges	43	22

En cas d'empêchement pour siéger au Comité Syndical, le délégué titulaire est remplacé par l'un des délégués suppléants de sa collectivité qui aura alors voix délibérative.

Il est proposé de procéder à la désignation de ces délégués parmi les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire afin d'assurer une représentation de l'intégralité du territoire finançant désormais le syndicat.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, sont élus pour siéger au Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière :

CIVILITE	PRENOM	NOM	QUALITE
Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	Titulaire
Madame	Marilyne	BEISSAT	Titulaire
Monsieur	Michel	BURILLE	Titulaire
Madame	Valérie	CABOCHE	Titulaire
Monsieur	Gérard	CHAPUT	Titulaire
Monsieur	Pierre	DECOURSIER	Titulaire
Madame	Jacqueline	DEDET	Titulaire
Monsieur	Gérard	DELAFONT	Titulaire
Monsieur	Thierry	DUFOUR	Titulaire
Monsieur	Guy	DUMIGNARD	Titulaire
Madame	Martine	ESQUIRE	Titulaire
Madame	Marie-Paule	GULYAS	Titulaire
Madame	Brigitte	JAMMOT	Titulaire
Monsieur	Bernard	LE CORNEC	Titulaire
Monsieur	Etienne	LEJEUNE	Titulaire
Madame	Isabelle	MAZEIRAT	Titulaire
Monsieur	Jean-François	MUGUAY	Titulaire
Monsieur	René	PHILIPPON	Titulaire
Monsieur	Patrice	PIARRAUD	Titulaire
Monsieur	Gilbert	TIXIER	Titulaire
Madame	Fabienne	LUGUET	Suppléante
Madame	Karine	NADAUD	Suppléante
Madame	Micheline	SAINT LEGER	Suppléante
Madame	Josiane	VIGROUXAUFORT	Suppléante
Monsieur	Nicolas	AUBINEAU	Suppléant
Monsieur	Jean-Claude	CARPENTIER	Suppléant
Monsieur	Jean-Claude	DUGENEST	Suppléant
Monsieur	Patrice	FILLOUX	Suppléant
Monsieur	Gilles	LAVAUD	Suppléant
Monsieur	André	MAVIGNER	Suppléant

**05 : Transfert de la gestion des sites de la vallée des Peintres à l'EPIC « Office de tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse » : démarches à effectuer**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

Suite à la décision de fusion des offices de tourisme élargissant le périmètre géographique de l'EPIC à l'ensemble du territoire de la communauté de communes, le conseil communautaire a acté en séance du 23 octobre dernier, le principe de confier à l'EPIC « Office de tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des sites de la Vallée des Peintres : Centre d'interprétation du patrimoine « Hôtel Lépinat », propriété de la communauté de communes, Espace Monet Rollinat, équipement ayant fait l'objet d'une mise à disposition par la commune de Frésselines et Forteresse de Crozant, dont la communauté de communes a la gestion par convention avec le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation des Ruines de la Citadelle de Crozant.

Cette décision entraîne la nécessité de résilier au 31 décembre 2017, les conventions et les mises à disposition de personnel qui liaient la communauté de communes à diverses entités :

- Commune de Crozant : convention d'utilisation d'une salle de classe
- Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation de la forteresse de Crozant : convention de gestion, Mise à disposition d'un attaché territorial du patrimoine à hauteur de 5.25/35
- Commune de Chéniers : mise à disposition d'un attaché territorial du patrimoine à hauteur de 8.75/35

Du point de vue comptable :

- le budget annexe « Equipements Culturels » n'a plus lieu d'exister et peut donc être clôturé à la fin de l'exercice 2017.
- le stock de la boutique doit faire l'objet d'un transfert à l'EPIC après l'inventaire de fin de saison (facturation du stock au prix d'achat par émission d'un titre de recettes)
- les divers contrats souscrits devront faire l'objet d'un transfert à l'EPIC
- les régies de recettes deviendront caduques et devront être supprimées après solde de toutes les opérations comptables en cours.

Les équipements devront faire l'objet d'une convention de mise à disposition à l'EPIC

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui découlent de la décision de transfert de la gestion des sites de la vallée des Peintres à l'EPIC et signer tous les actes à intervenir.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte l'ensemble de ces propositions et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.**

**06 : Convention avec l'EPIC « Office de tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse » pour la collecte et la gestion de la taxe de séjour**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

Il est proposé au conseil communautaire de confier à l'EPIC « Monts et Vallées Ouest Creuse » par convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collecte de la taxe de séjour instituée sur le territoire de la communauté de communes.

Il est proposé de fixer les modalités de collecte et de gestion par convention qui devra respecter les modalités fixées par délibération du 28 septembre 2017 instituant la taxe de séjour.

Cette convention devra prévoir les modalités de poursuites en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : accepte ces propositions et autorise M. le Président à signer la convention à intervenir avec l'EPIC pour fixer les modalités de collecte et de gestion de la taxe de séjour par l'EPIC.**



## **07 : Régularisation de la participation 2016 à l'association Limousin Actif au titre de l'année 2016**

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier présente le point suivant :

Par convention en date du 21 septembre 2012, la Communauté de Communes du Pays Sostranien et l'association Limousin Actif, organisme ayant pour vocation d'accompagner le chef d'entreprise lors de la création et le développement de son entreprise, ont décidé de mettre en place un partenariat afin d'assurer une complémentarité des actions menées par la Pépinière d'entreprises en faveur de l'accompagnement des porteurs de projet et de la création d'entreprise.

Dans le cadre de ce partenariat, Limousin Actif s'engage, au niveau de l'accompagnement des porteurs de projet, à intégrer un représentant de la Communauté de Communes au sein de son Conseil d'administration ; à orienter tous porteurs de projet vers la Pépinière ; à assurer une permanence hebdomadaire auprès des porteurs de projet notamment dans les locaux de la Pépinière d'entreprises. Limousin Actif est étroitement associée à la validation des candidatures à l'entrée en pépinière d'entreprises

En contrepartie la Communauté de Communes s'est engagée à soutenir l'action de Limousin Actif par le versement d'une contribution financière à hauteur de 5 000,00€ par an pour lui permettre de mener à bien ses missions qui s'inscrivent dans le cadre de l'activité de la Pépinière d'entreprises.

Les bilans d'activité de l'année 2016 n'ayant été approuvés qu'en début d'année 2017, il est proposé :

- de procéder au versement de la contribution financière 2016 sur l'exercice 2017
- de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits par prélèvement sur la provision budgétaire effectuée à cet effet en 2016.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

## **08 : Indemnités allouées au Comptable public pour l'année 2017**

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier présente le point suivant :

Par courrier en date du 10 novembre 2017, Monsieur Philippe DARBON, Comptable en charge des fonctions de Receveur Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse a adressé le décompte de ses indemnités 2017 comme suit :

- Une indemnité de conseil d'un montant brut qui s'élève à 2 234,49€
- Une indemnité de confection du budget d'un montant brut qui s'élève à 45,73€.

Ces indemnités sont assujetties aux retenues CSG, RDS et 1% solidarité.

Il est proposé d'allouer les montants indiqués ci-dessus.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : Accepte de verser à M. DARBON au titre de 2017 les indemnités de conseil et de confection de budget auxquelles il peut prétendre au taux de 100 %.**

## **09 : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018**

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier présente le point suivant :

Il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018, avant le vote du budget 2018 dans la limite et représentant au maximum 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET PRINCIPAL (montants € TTC)		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
20- Immobilisations incorporelles	302 570	75 643
204- Subventions d'équipement versées	910 910	227 728
21- Immobilisations corporelles	431 516	107 879
23- Immobilisations en cours	5 917 280	1 479 320
Total dépenses investissement hors dette	7 562 276	1 890 569
ATELIERS RELAIS (montants € HT)		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
23- Immobilisations en cours	1 807	452
Total dépenses investissement hors dette	1 807	452
CENTRE CULTUREL YVES FURET (montants € HT)		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
21- Immobilisations corporelles	12 526	3 132
Total dépenses investissement hors dette	12 526	3 132
SPANC (montants € TTC)		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
20- Immobilisations incorporelles	6 000	1 500
21- Immobilisations corporelles	6 932	1 733
Total dépenses investissement hors dette	12 932	3 233
PEPINIERE D'ENTREPRISES (montants € HT)		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
21- Immobilisations corporelles	2 000	500
23- Immobilisations en cours	20 754	5 188
Total dépenses investissement hors dette	22 754	5 688
BATIMENT RECREATIF (montants € HT)		
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
23- Immobilisations en cours	488 321	122 080
Total dépenses investissement hors dette	488 321	122 080

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

#### 10 : Validation du plan de financement prévisionnel des travaux de réfection partielle de la voirie communautaire sur la Zone d'activités de Bénévent l'Abbaye

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier présente le point suivant :

Le programme des travaux engagés consiste en un renforcement de la chaussée existante qui n'était pas conçue initialement pour accueillir un trafic poids lourds. D'où la nécessité d'effectuer des travaux concernant la structure de chaussée, les accotements, la mise à la cote des tampons d'eaux usées et pluviales, la signalisation routière.

Cette voie dessert notamment le stockage de l'entreprise Carrefour Bois Limousin (passage Intensif de grumiers) et la déchetterie d'EVOLIS 23.

Dans l'attente de la réception des offres qui seront faites par les entreprises consultées, il est proposé d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux:		Nature	Taux	Montant
structure chaussée	39 000	DETR 2018		
accotements		Rubrique 9	45%	18 900
tampons EU/EP		Autofinancement	55%	23 100
signalisation				
Missions annexes	3 000			
Total	42 000	Total	100%	42 000

Il est proposé d'affecter cette opération sur les crédits inscrits au budget annexe ZAE (enveloppe de 283 000,00€ HT initialement affectée à d'autres projets).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention accepte ces propositions et autorise le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que tous actes à intervenir dans la limite des crédits alloués à cette opération.**

#### 11 : Contractualisation – validation du plan de financement du poste de chef de projet

Le vice-président chargé de la contractualisation, Gérard Delefont, présente le point suivant :

Il est rappelé que les postes anciennement portés par le Pays Ouest Creuse peuvent bénéficier de soutien financier des partenaires.

A ce titre, il convient de renouveler pour la période de janvier 2018 à décembre 2020, la demande de subvention pour le poste « Chef de projet » - 1 ETP, poste occupé par un agent titulaire au grade d'attaché territorial sur la base du plan de financement ci-après :

Dépenses	2018	2019	2020	Total
	43	44	45	132
	000	000	000	000
1 ETP – Chef de Projet	€	€	€	€
	43	44	45	132
	000	000	000	000
TOTAL	€	€	€	€

Recettes	Montant	%
Région Nouvelle Aquitaine	66 000	50%
Département	39 600	30%
Total Financement public	105 600	80%
Autofinancement CCMVOC	26 400	20%
TOTAL	132 000	100%

*Monsieur Yves Aumaire souhaite savoir si les financements sont conditionnels ou bien acquis.*

*Monsieur Gérard Chaput, demande qu'un organigramme des services de la Communauté de communes soit établi. L'objectif étant de connaître les missions des agents.*

*Monsieur André Mavigner rappelle les missions réalisées par les agents de l'ancien Syndicat Mixte Pays Ouest Creuse.*

*Madame Hélène Faivre précise que le débat n'est pas dirigé contre les personnes. Qu'il ne remet pas en les projets réalisés par le travail de ces agents.*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 50 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :**

- accepte le plan de financement présenté ci dessus,
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires pour cette opération,
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### 12 : Contractualisation – validation du plan de financement du poste de chargé de mission Architectures et Paysages

Le vice-président chargé de la contractualisation, Gérard Delafont, présente le point suivant :



Il est rappelé que les postes anciennement portés par le Pays Ouest Creuse peuvent bénéficier de soutien financier des partenaires.

A ce titre, il convient de renouveler pour la période de janvier 2018 à décembre 2020, la demande de subvention pour le poste de Chargé de mission Architectures et Paysages – mission renouvelée pour une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par délibération en date du 23 Octobre 2017 sur la base d'un ETP.

Le plan de financement se présente comme suit

Dépenses	2018	2019	2020	Total
Frais salariaux	40 000 €	40 500 €	41 000 €	121 500 €
Frais de fonctionnement (15% salaires chargés)	6 000 €	6 075 €	6 150 €	18 225 €
Frais de mission	400 €	400 €	400 €	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 400 €</b>	<b>46 975 €</b>	<b>47 550 €</b>	<b>140 925 €</b>

Recettes	Montant	%
Europe FEADER LEADER	112 740	80%
Autofinancement CCMVOC	28 185	20%
<b>TOTAL</b>	<b>140 925</b>	<b>100%</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions :**

- accepte le plan de financement présenté ci dessus
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires pour cette opération
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

**13 : Contractualisation – validation du plan de financement des postes Coordination LEADER et chargé de mission LEADER et communication**

Le vice-président chargé de la contractualisation, Gérard Delafont, présente le point suivant :

Il est rappelé que les postes anciennement portés par le Pays Ouest Creuse peuvent bénéficier de soutien financier des partenaires.

A ce titre, il convient de renouveler pour la période de janvier 2018 à décembre 2020, la demande de subvention pour les postes de :

- Coordination LEADER – poste occupé par un agent titulaire au grade d'attaché territorial – 1 ETP
- Chargé de mission LEADER, mission renouvelée pour une durée de 36 mois par délibération en date du 23 Octobre 2017 sur la base d'1 ETP

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses	2018	2019	2020	Total
Frais salariaux 2 ETP	78 000 €	79 000 €	80 000 €	237 000 €
1 animation gestion	38 000 €	38 500 €	39 000 €	115 500 €
1 coordination	40 000 €	40 500 €	41 000 €	121 500 €
Frais de fonctionnement (15% salaires chargés)	11 700 €	11 850 €	12 000 €	35 550 €
Frais de mission	800 €	800 €	800 €	2 400 €
Plan de communication GAL				
SOCLe	5 000 €	2 000 €	3 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 500 €</b>	<b>93 650 €</b>	<b>95 800 €</b>	<b>284 950 €</b>

Recettes	Montant	%
Europe FEADER LEADER	227 960	80%
PSC	28 495	10%
Autofinancement CCMVOC	28 495	10%
TOTAL	284 950	100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte le plan de financement présenté ci dessus,
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires pour cette opération,
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### 14 : Contractualisation – validation du plan de financement du poste de chargé de mission LEADER gestionnaire animateur culturel

Le vice-président chargé de la contractualisation, Gérard Delafont, présente le point suivant :

Il est rappelé que les postes anciennement portés par le Pays Ouest Creuse peuvent bénéficier de soutien financier des partenaires.

A ce titre, il convient de renouveler pour la période Janvier 2018 à Décembre 2020, la demande de subvention pour le poste de Chargé de mission LEADER, gestionnaire animateur culturel, mission renouvelée pour une durée de 36 mois par délibération en date du 23 Octobre 2017 sur la base d'un ETP

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses	2018	2019	2020	Total
Frais salariaux	38 000 €	38 500 €	39 000 €	115 500 €
Frais de fonctionnement (15% salaires chargés)	5 700 €	5 775 €	5 850 €	17 325 €
Frais de mission	3 600 €	3 600 €	3 600 €	10 800 €
TOTAL	47 300 €	47 875 €	48 450 €	143 625 €

Recettes	Montant	%
Europe FEADER LEADER	114 900,00	80%
PSC	14 362,50	10%
Autofinancement CCMVOC	14 362,50	10%
TOTAL	143 625,00	100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte le plan de financement présenté ci dessus,
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires pour cette opération,
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### 15 : Maison d'assistantes maternelles de LE GRAND BOURG – renouvellement de la convention d'occupation des locaux

Le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse, Nicolas Aubineau, présente le point suivant :

Dans le cadre de sa politique Jeunesse (suite à la prise de compétence Jeunesse en 2014), la communauté de communes de Bénévent Grand Bourg avait signé une convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment situé 15 lotissement du Merisier à Le Grand Bourg, avec l'association « Pirouette » créée pour exercer une activité de maison d'assistantes maternelles, association agréée par le Conseil Départemental. Cette convention était conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Elle prévoyait en contre partie de la mise à disposition le reversement par l'association de l'aide attribuée par le Conseil Départemental soit 2 400 € pour 12 places d'accueil (aide proratisée en fonction du nombre d'enfants accueillis); la communauté de communes assumait toutes les charges hormis les frais de téléphone.

Il est proposé au conseil communautaire de conclure sur les mêmes bases, une nouvelle convention d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et de fixer le loyer à 2400 € annuel incluant les charges hors téléphone (palement unique en fin d'année).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte ces propositions et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.**

**16 : Décisions modificatives au budget prévisionnel 2017 principal et budget annexe petite enfance (augmentation de crédits)**

Le vice -président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Considérant l'insuffisance des crédits inscrits aux budgets prévisionnels 2017, il est proposé de procéder aux ajustements de crédits comme suit :

INTITULE		COMPTE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
Dotation aux amortissement		6811	01	24 291	
Impôts et taxes		635	020	6 600	
Neutralisation produits rattachés BGB encaissés sur budget Petite Enfance		6718	020	21 747	
Rembours frais personnel par budgets annexes		70848	413		52 638
			TOTAL	52 638	52 638
<b>BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT</b>					
INTITULE		COMPTE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
Amortissement des immobilisations	HO	28188	01		24 291
Acquisitions	HO	2188	020	24 291	
			TOTAL	24 291	24 291
INTITULE	Opération	COMPTE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
Travaux en cours	17001	2313	322	9 417	
DETR	17001	1321	322		5 192
FCTVA	HO	10222	01		4 225
			TOTAL	9 417	9 417

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE - Action "J'apprend à nager"					
INTITULE		COMPTE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
carburant		60622	422	230	
entrées piscines		6188	422	1 785	
cours MNS		6188	422	3 400	
transport		6247	422	150	
remb salaires et charges à BP		62871	422	2 700	
subventions asso (selon convention)		6574	422	3 735	
subvention CNDS (ETAT)		74718	422		12 000
			TOTAL	12 000	12 000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte ces propositions et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.

**17 : Contrat de fourniture de chaleur entre la Commune de la Souterraine et la Communauté de Communes pour les besoins en chauffage de la médiathèque**

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

La Commune possède une chaudière qui chauffe la médiathèque et le cinéma tous 2 mitoyens. De même, les contrats de fourniture en gaz et d'entretien de la chaudière font partie des marchés globaux de la Commune.

Il est proposé de passer une convention de vente de chaleur entre la Commune et la Communauté de Communes pour les besoins en chauffage de la médiathèque et d'autoriser le Président à signer cette convention.

La convention fixera notamment la quantité de chaleur fournie, les coûts de prestations (petits et gros entretiens nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations).

Il est proposé de répercuter les factures réglées par la Commune au prorata des surfaces des bâtiments desservis soit 1 203 m<sup>2</sup> pour la médiathèque et 424 m<sup>2</sup> pour le cinéma.

Le conseil communautaire est appelé à prononcer sur ces propositions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte ces propositions et autorise le Président à signer la convention ainsi que tous actes à intervenir.

**18 : HABITAT : harmonisation des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La vice-présidente chargée de l'urbanisme et de l'habitat, Isabelle Mazeirat, présente le point suivant :

Le Conseil Départemental est maître d'ouvrage de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, qui couvrent l'ensemble du département de la Creuse.

La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse en est partenaire et, dans ce cadre, elle peut apporter des aides complémentaires à celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

En 2017, les aides complémentaires étaient établies, de manière transitoire sur la base des décisions prises en 2016 par les conseils communautaires des trois ex-communautés de communes ; ces aides étaient donc différenciées sur les périmètres des ex-territoires.

Les membres de la Commission Urbanisme/Habitat, qui se sont réunis le 23 octobre dernier, proposent d'harmoniser ces interventions pour l'ensemble du nouveau périmètre en 2018, de la manière suivante :

		CCMVOC	
		Subvention	Plafond (HT)
<b>PO</b>	PRECARITE ÉNERGÉTIQUE	500 €	-
	AUTONOMIE	5%	20.000 €
	INSALUBRITE	10%	50.000€
<b>PB</b>	TOUTES THEMATIQUES	10%	750 € HT/m <sup>2</sup> dans la limite de 80 m <sup>2</sup>

Un budget prévisionnel a été établi sur la base du compte rendu réalisé par le Conseil Départemental sur le PIG en cours. L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 50 000 € répartie comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL 2018 CCMVOC					
		Subvention	Plafond (HT)	Estimation du nombre de dossiers	Budget prévisionnel
<b>PO</b>	PRECARITE ÉNERGÉTIQUE	500 €	-	28	14 000 €
	AUTONOMIE	5%	20 000 €	20	20 000 €
	INSALUBRITE	10%	50 000 €	2	10 000 €
<b>PB</b>	TOUTES THEMATIQUES	10%	60 000 €	1	6 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>50 000 €</b>

Le conseil communautaire est appelé à prononcer sur ces propositions.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte ces propositions et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.**

#### **19 : Acquisition d'un outil informatique pour la gestion de la taxe de séjour au 1er janvier 2018**

Le vice -président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

La taxe de séjour étant une source de financement du développement touristique, ses recettes méritent d'être optimisées puisqu'il existe notamment un potentiel non identifié auprès d'une offre d'hébergements non déclarés.

Considérant les difficultés inhérentes à la mise en place et à la collecte de la taxe de séjour, il est proposé de lancer une consultation de prestataires pour la fourniture d'une solution de gestion informatisée (mise en œuvre, et maintenance/abonnement) de cette taxe.

Au-delà d'un simple outil informatique de mise en ligne, Il s'agit de s'équiper d'un service global permettant :

- de simplifier la gestion de la taxe de séjour,
- de permettre aux hébergeurs de saisir directement leurs données et leurs déclarations sur internet,
- d'améliorer la gestion de la collecte et de son versement,
- de permettre une exploitation des données statistiques,
- d'assurer une mise à jour et une évolution régulière des fonctionnalités de l'outil tenant compte des nouvelles dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette solution doit également permettre de communiquer avec les prestataires concernés sous forme de relances automatiques pour les hébergeurs n'ayant pas déclaré ou payé dans les délais, de leur envoyer un reçu ou une facture, d'une manière générale et régulière.

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention, éventuellement éligible aux financements européens, il est proposé de lancer une consultation sur la base d'un cahier des charges commun porté par la Communauté de Communes et l'EPIC Office de Tourisme des Eaux Vives.

Le conseil communautaire est appelé à prononcer sur cette proposition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte cette proposition et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.

**20 : Attribution du marché concernant l'assurance dommages-ouvrage des travaux de la Palestel**

Le vice -président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

La consultation a été lancée suite à l'attribution des lots du marché de travaux. (assurance DO obligatoire + garanties complémentaires + tous risques chantier)

3 compagnies ont fait une offre : SMACL, SMA BTP et GROUPAMA.

Après analyse (valeur technique et prix), il ressort que GROUPAMA est à la fois mieux disant et moins disant :

Assurances	tarif TTC	Note finale
GROUPAMA	8 827,62	87,33
SMABTP	13 160,75	79,12
SMACL	13 076,06	77,58

Il est proposé de retenir GROUPAMA et d'autoriser le Président à signer le contrat d'assurance avec cette compagnie.

Le conseil communautaire est appelé à prononcer sur cette proposition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte cette proposition et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.

**21 : Espace Monet Rollinat : mission graphisme et mission audio-vidéo : attribution des marchés et modification du plan de financement**

Le vice -président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Par délibération en date du 28 septembre 2017, le conseil communautaire :

- a validé le plan de financement pour la réalisation de la partie vidéo- graphisme et impression de l'Espace Monet Rollinat à hauteur de 30 000 € HT avec une subvention DETR au taux de 35 %
- a autorisé le Président à lancer la consultation pour recruter les prestataires.

La consultation a été lancée le 6 octobre pour le graphisme et l'audio-vidéo avec délai limite de réponse pour le 25 octobre

2 offres ont été reçues pour la mission graphisme et 2 offres pour la mission audio-vidéo.

L'analyse fait ressortir les résultats suivants :

Audio Vidéo : mieux disant : CLAP 35 d'Issy les Moulineaux pour un montant de 15 916,16 € HT (pour mémoire : crédits prévisionnels au plan de financement : 10 000 € HT)

Graphisme : mieux disant : TERRE LUNE de Limoges pour un montant de 13 500 € HT (pour mémoire : crédits prévisionnels au plan de financement : 10 000 € HT)

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer ces deux marchés
- d'adapter le plan de financement avec le montant des offres retenues soit :

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux en %
Graphiste	13 500,00	DETR 2018	15 683,62	39,79
Réalisateur	15 916,16	autofinancement	23 732,54	60,21
Impression	4 000,00			
Droits pour les œuvres	1 436,33			
Droits imprévus	4 563,67			
<b>Montant HT</b>	<b>39 416,16</b>		<b>39 416,16</b>	<b>100,00</b>

- de déposer la demande de subvention DETR 2018 à la Préfecture.



**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte ces propositions et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.**

**22 : Appel à projets « J'apprends à nager » - Convention avec les partenaires**

Le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse, Nicolas Aubineau, présente le point suivant :

Lors du conseil communautaire du 19 avril 2017 (délib 20171130-CR-CQ09.docx), le conseil communautaire avait décidé d'étendre le dispositif « j'apprends à nager » au nouveau territoire intercommunal et autorisait le Président à déposer des demandes de subventions à la DDCSPP via le CNDS et à la CAF.

Le CNDS et la DDCSPP ne souhaitant qu'un seul dossier par territoire d'un EPCI, un dossier commun a été constitué entre l'ALSH « la cabane magique » de Dun-le-Palestel (association la Palette), l'ALSH les loupiots de la Souterraine (association la MJC), le Club Nautique de la Souterraine et l'ALSH Intercommunal (site de Grand Bourg et Fursac).

Il est maintenant nécessaire de prévoir une convention de partenariat avec chaque structure afin de définir les modalités financières. Les conventions prévoient la participation financière de chaque partenaire et le montant de l'aide à lui reverser. Ces versements se feront sur la base d'une avance de 30% en décembre 2017 puis le solde au vu d'un état récapitulatif des actions engagées au titre de l'action « j'apprends à nager » et notamment de la réalisation complète des stages en juillet 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires selon les modalités définies ci-dessus.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte cette proposition et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.**

**23 : Remboursement de frais à La Palette pour le transport des élèves des écoles vers l'ALSH de DUN LE PALESTEL le mercredi**

Le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse, Nicolas Aubineau, présente le point suivant :

Depuis la mise en place des TAP, la communauté de communes du Pays Dunois a confié à l'association « la Palette » dans le cadre de la convention d'objectifs, l'organisation du transport des élèves des écoles vers l'ALSH de DUN LE PALESTEL le mercredi midi ; les frais correspondants à cette mission sont remboursés en fin d'année sur la base de la dépense réelle engagée, au vu d'un état justificatif ;  
L'estimation prévisionnelle à ce jour est de 1356,27 € pour l'année 2017

Il est proposé de prévoir une subvention de 1 400 € et de rembourser le montant réel au vu du justificatif arrêté à la fin du 1er trimestre scolaire 2017/2018.

Ce montant sera pris sur la ligne « subvention à l'habitat privé »

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : adopte cette proposition et autorise M. le Président à signer tous actes à intervenir.**

**24 : RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE - Modalités de répartition des frais engagés pour l'organisation spectacle de Rive Gauche TRIO du 9 septembre 2017 à Fursac avec le Club du Livre.**

La vice-présidente chargée du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, Josiane Vigrou-Aufort, présente le point suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Cachets	720	Subvention FACT (42%)	337
SACEM	82	Billetterie	264
<b>Total</b>	<b>802</b>		<b>601</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>201</b>		

La Communauté de Communes ayant réglé l'intégralité des dépenses liées à l'organisation de cette manifestation, il est proposé de répartir à parts égales le reste à charge arrondi à 200,00€ entre la Communauté de Communes et l'association du Club du Livre de Fursac auprès de laquelle un titre de recette de 100,00€ sera à émettre.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

**26 : Validation des demandes de fonds de concours reçus au titre de l'année 2017.**

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

- Vu le règlement d'intervention établi par délibération en date du 28 septembre 2017 (réf 170828-27) ;
- Vu les demandes reçues de la part des communs membres de la Communauté de Communes ;

Après instruction des dossiers déposés, il est proposé d'attribuer les fonds de concours comme suit :

COMMUNE	NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT HT	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	FONDS DE CONCOURS	AUTOFINANCEMENT	
AZERABLES	Grosses réparations voie communale	89 420,15	3 000,00	27 644,00	58 776,15	65,73%
BAZELAT	Grosses réparations de voirie	20 233,00	6 069,90	3 955,00	10 208,10	50,45%
LA SOUTERRAINE	Aménagement rue Auguste COULON	69 468,19	24 260,78	22 603,70	22 603,71	67,46%
	Grosses réparations Mairie	242 810,76	121 405,38	54 085,30	67 320,08	72,27%
TOTAL LA SOUTERRAINE				76 689,00		
NOTH	Travaux de voirie	32 972,40	16 486,20	9 891,00	6 595,20	20,00%
	Travaux de voirie	1 685,40	-	842,00	843,40	50,04%
	Equipement Informatique	4 046,25	2 023,13	1 213,00	810,12	20,02%
	Travaux sur bâtiments communaux	34 339,25	-	9 742,00	24 597,25	71,63%
TOTAL NOTH				21 686,00		
ST AGNANT DE VERSILLAT	Groupe scolaire	74 427,33	44 656,40	34 885,00	14 885,93	80,00%
	Logement	14 696,41	5 143,74	4 776,00	4 776,67	67,50%
	Grosses réparations écoles	10 601,00	-	5 300,00	5 301,00	50,00%
	Grosses réparations de voirie	30 168,70	-	15 084,00	15 084,70	50,00%
	Ralentisseurs	22 400,00	6 720,00	4 737,00	10 943,00	51,15%
TOTAL SAINT AGNANT DE VERSILLAT				44 782,00		
ST GERMAIN BEAUPRE	Travaux de voirie	19 195,70	5 758,71	6 281,00	7 155,99	37,28%
ST LEGER BRIDEREIX	Eclairage public	5 593,89	1 845,98	1 873,00	1 874,91	33,52%
	voirie	6 661,00	2 988,77	1 112,00	2 560,23	38,44%
	Accessibilité	1 260,00	-	630,00	630,00	50,00%
TOTAL SAINT LEGER BRIDEREIX				3 615,00		
ST MAURICE LA SOUTERRAINE	Grosses réparations de voirie	50 890,09	9 000,00	18 302,00	23 088,09	54,63%
ST PRIEST LA FEUILLE	Réfection de la voirie communale	46 620,00	-	11 260,00	35 360,00	24,15%
VAREILLES	Gros travaux de voirie	37 366,50	9 000,00	5 986,00	22 380,50	40,11%

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

**26 : Ressources humaines : approbation du programme pluriannuel de d'accès à l'emploi titulaire :**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

Afin de répondre aux situations de précarité parfois rencontrées par certains agents non titulaires, des négociations ont été menées par le gouvernement avec l'ensemble des partenaires sociaux et ont abouti à la signature le 31 mars 2011 du protocole portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

La loi n° 2012-347 du 12/03/2012 prévoyait ainsi un plan de résorption de l'emploi précaire pour la période 2012-2016, qui comprenait deux volets :

- la transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée, au 13 mars 2012, pour les agents non titulaires qui remplissent certaines conditions.
- le dispositif de titularisation : la création de voies professionnalisées de titularisation pour les agents en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée, sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions.

Ce dispositif de titularisation a été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2018, par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie.

Le dispositif de titularisation comporte ainsi trois modes de recrutements professionnalisés :

- les recrutements réservés sans concours pour l'accès aux grades de la catégorie C en échelle G1 (adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation, ...)
- les sélections professionnelles qui nécessitent la mise en place de commissions d'évaluation professionnelle,
- les concours réservés.

**Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 17 ;**

**Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;**

**Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment ses articles 7 à 9 ;**

**Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;**

Vu la présentation du bilan du dispositif sur la période 2012-2016, du rapport sur la situation des agents éligibles à la titularisation et du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au Comité Technique en date du 13/11/2017 et son avis favorable

**Considérant que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire est soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, puis mis en œuvre par décisions de l'autorité territoriale.**

**1. Approbation du bilan du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période 2012-2016**

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le bilan du programme pluriannuel 2012-2016 : **ETAT NEANT**

**2. Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le programme pluriannuel suivant :

	2017	2018
Recrutement direct		
Poste(s) ouvert(s) sur le grade de ...		
Poste(s) ouvert(s) sur le grade d'attaché (ex-CDI) (lauréat du concours)		1
<b>Sélections professionnelles</b>		
Poste(s) ouvert(s) sur le grade d'attaché (ex-CDI)		1
Poste(s) ouvert(s) sur le grade de ...		

### 3. L'organisation des sélections professionnelles :

Considérant que l'article 19 de la loi précitée précise que les sélections professionnelles sont organisées par la collectivité pour ses agents ou que l'organisation peut être confiée au centre de gestion,

Considérant les différentes modalités (composition du jury, organisation et démarches administratives, coûts) de chacune des deux possibilités,

Il est proposé de confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion et d'autoriser l'autorité territoriale à passer une convention avec le Centre de gestion et signer tout document afférent à ce conventionnement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

D'approuver le bilan du programme pluriannuel 2012 à 2018 tel que présenté ci-dessus,

- De confier l'organisation des sélections professionnelles au CDG de la Creuse et d'autoriser le président à signer cette convention,
- D'ouvrir un poste d'attaché selon le mode de recrutement direct,
- D'ouvrir un poste d'attaché territorial selon le mode de sélection professionnelle,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce recrutement.

Monsieur André Mavigner informe l'assemblée qu'il ne prend pas part au vote.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 50 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

#### **27 : Portage des repas à domicile : consultation pour prestation de fourniture des repas**

La vice-présidente chargée des affaires sociales, Michéline Saint-Leger, présente le point suivant :

La communauté de communes gère actuellement un service de portage de repas à domicile sur le secteur du pays dunois. La livraison est assurée par un agent de la collectivité. Les repas sont fournis par un prestataire de service dans le cadre d'un marché public qui arrive à échéance au 30/04/2018.

Dans l'attente d'une décision de la collectivité en matière de services de repas à domicile sur l'ensemble du territoire, il est envisagé de relancer une consultation pour une prestation de fourniture de repas, la livraison restante effectuée par un agent de la collectivité

Le conseil communautaire est appelé à prononcer sur cette proposition.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- **Autorise le Président à lancer une consultation pour conclure un marché d'une durée d'un an pour la fourniture des repas des usagers du service des repas à domicile du territoire de l'ex Pays Dunois, sur la base d'un cahier des charges similaire à celui du marché en cours.**

#### **28 : PROJET TERRITORIAL DE SANTE - Précision du contenu du projet territorial de santé au sein de la compétence affaires sociales**

Le Président, Etienne Lejeune, présente le point suivant :

En conseil communautaire du 6 Février 2017, la compétence « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » a été prise par l'EPCI tel que ci-après :

« Devant le caractère prioritaire que revêt la problématique de la santé et les premières conclusions de l'étude, le Président propose d'intégrer, en tant que compétence de la nouvelle intercommunalité, le développement d'un projet de santé permettant de porter des initiatives allant en ce sens.

Il propose donc au Conseil communautaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes au sens de l'article L. 5211-17 du CGCT, pour intégrer la compétence « développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » parmi les compétences facultatives pouvant être exercées par la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence affaires sociales.

Après en avoir délibéré, cette proposition a été acceptée à la majorité (40 voix pour, 8 voix contre et 10 abstentions) et conformément aux dispositions de l'article L 5211.17, les conseils municipaux ont également délibéré favorablement dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision sur cette prise de compétence. »

Au vu du projet de santé défini avec les professionnels de santé et du projet d'implantation de deux maisons de santé multi sites, le président propose de préciser le contenu de la compétence facultative « Affaires sociales » de la Communauté de Communes, par l'action « création, extension, réhabilitation, gestion et fonctionnement d'équipements intégrés au projet territorial de santé de la communauté de communes ».

A ce titre, sont concernés les équipements intégrés au projet territorial de santé de la communauté de communes :

- l'extension / réhabilitation, gestion et fonctionnement de la maison médicale de Marsac en vue d'une labellisation en maison de santé pluridisciplinaire et son antenne à Le Grand Bourg
- la création, gestion et le fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire de La Souterraine et son antenne à Fursac.

Ces projets devront être soumis en Commission Régionale de sélection pour labellisation.

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le contenu de la compétence « projet territorial de santé » en remplaçant la formulation « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » par « création, extension, réhabilitation, gestion et fonctionnement d'équipements intégrés au projet territorial de santé de la communauté de communes » tel que précisé ci-dessus.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 46 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, adopte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

#### **29 : RESIDENCES INTERGENERATIONNELLES Demande de redéploiement des crédits DETR 2017 sur le site de Arrènes dans l'attente de l'avance technique du projet de Fleurat**

La vice-présidente chargée des affaires sociales, Micheline Saint-Leger, présente le point suivant.

Du fait du retard dans l'avancement du dossier concernant le projet de résidence intergénérationnelle sur le site de Fleurat pour lequel nous sommes toujours dans l'attente du permis de construire, il est proposé de demander le report des subventions 2017 DETR (Etat) du site de Fleurat sur le Site d'Arrènes. Une demande de subvention DETR sera déposée au titre de l'année 2018 pour le financement du site de Fleurat lorsque le dossier sera techniquement prêt.

*Monsieur Laurent Daulny expose que le Département suivra uniquement le projet de Fleurat et pas celui d'Arrènes.*

*Le Président Etienne Lejeune, propose de basculer la DETR prévue pour Fleurat sur le projet d'Arrènes et que le plan de financement soit voté en décembre 2017.*

Le plan de financement sera soumis au vote du Conseil lors de la séance du mois de décembre après analyse des offres.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.**

**30. Plan « Macron » de redynamisation de la Creuse : synthèse des travaux des élus de la Communauté de communes :**

**Points à faire remonter à Monsieur le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, suite à la rencontre du 17/10/2017.**

Présentation du résultat des travaux du vendredi 24 novembre 2017, portant sur le territoire de l'Ouest Creuse : Certaines propositions concernent directement et prioritairement l'Ouest Creuse d'autres propositions peuvent être adaptées et déroulées sur l'ensemble du Département.

Cette liste vient en complément de celle déjà dressée par la Préfecture et qui porte notamment sur les thématiques du tourisme et de la silver économie.

Le territoire subissant un accident économique d'ampleur, il est nécessaire de hiérarchiser les propositions selon deux critères pour la mise en place des actions :

- L'espace (territoire ComCom strict et prioritaire ou Département)
- Le temps (immédiat ou moyen/long terme)

**Territoire CCMVOC / Actions immédiates et prioritaires :**

1. Prise en charge de l'ensemble des salariés licenciés de GM&S Industry :
  - a) Appuis technique et financier à la cellule de reclassement.
2. Exonérations de charges des artisans / commerçants, TPE, PME sur la totalité du territoire CCMVOC affecté par l'accident économique GM&S.
  - a) Politique de recherche de porteurs de projets par le biais d'un cabinet d'expert
3. Zones franches et exonérations immédiates pour les employeurs de ex-salariés GM&S
  - a) Système d'exonération globale sur le territoire pour attirer les entreprises sur le territoire
4. Définir un socle minimum de services publics sur le territoire (critère de temps d'accès) pour la rentrée scolaire 2018.

**Département de la Creuse / Actions immédiates et prioritaires :**

1. Infrastructures Numériques, Routières, et Ferroviaires :
  - a) Ferroviaire : Maintien de la ligne POLLT à La Souterraine (porte de la Creuse) ;
  - b) Ferroviaire : Retour à la fréquence antérieure des arrêts
2. Moratoire sur une reprise des emplois aidés, particulièrement dans le milieu associatif
3. Mettre en place des services décentralisés dans le département.

**Territoire CCMVOC / Actions à moyen et long terme :**

1. Développer un pôle de compétitivité et favoriser le développement de clusters autour des thématiques *Design* et *Eau*, forces du territoire
  - a) Formation : Capter le vivier de jeunes diplômés du territoire
2. Favoriser le développement de La Croisière en zone logistique
3. Mettre en valeur les savoir-faire sur le modèle de la cité de tapisserie d'Aubusson notamment en matière de design (La Souterraine) et de la poterie (exemple de la Tuilerie de Pouligny à Chéniers), ou de la coutellerie (exemple Lou Creuse à Azat-Chatenêt)

**Département de la Creuse / Actions à moyen et long terme :**

1. Infrastructures :
  - a) Numérique : Très Haut Débit et téléphonie mobile
  - b) Routière : Mise en 2\*2 voies la portion La Croisière – Bellac – Poitiers
2. Aide à la mise en place et à la structuration départementale sur la question de l'immobilier d'entreprises
3. Positionner le Département en tant que pilote dans la mise en œuvre de la télémédecine.
4. Formation :
  - a) Revoir la carte des formations (développer les formations en une fois en fonction des besoins)
  - b) Favoriser la mobilité et l'hébergement des apprentis
  - c) Favoriser le télétravail



de SECRETARIE DE SEANCE  
M. Didier CADARD

LE PRESIDENT  
M. Etienne LEJEUNE

SIGNATURES DES MEMBRES :

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
